

Province de Québec
Municipalité régionale de
comté de Pierre-De Saurel

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, tenue à la salle de conférences de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 13 juillet 2011, à 20 h, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Présences

Raymond Arel	Saint-David
Réjean Dauplaise	Sorel-Tracy
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Charles Lachapelle	Saint-Gérard-Majella
Pierre Lacombe	Sainte-Anne-de-Sorel
Maria Libert	Saint-Aimé
Nathalie Parent	Massueville (représentante désignée)
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvass	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvass, préfet.

NOTE : Aucun représentant de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et de la Ville de Saint-Ours ne participe à cette séance.

Sont également présents : Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint; Mario Dion, directeur de l'aménagement.

NOTES : À 19 h, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail pour discuter de certains dossiers en traitement et de certains sujets inscrits à l'ordre du jour.

2011-07-194
Ordre du jour

Il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-195
Adoption du
p.-v. de la
séance du
Conseil du
2011-05-11

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 11 mai 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-196
Adoption du
p.-v. de la
séance du
Conseil du
2011-06-08

Il est proposé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, appuyé par M. le Conseiller régional Pierre Lacombe, que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 8 juin 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-197
Adoption du
p.-v. de la
séance du
Conseil du
2011-06-15

Il est proposé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, appuyé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 15 juin 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-198
Adoption du
p.-v. de la
séance du
Conseil du
2011-06-29

Il est proposé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 29 juin 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-199
Autorisation du
paiement des
dépenses

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, appuyé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, d'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 8 juin au 13 juillet 2011 et totalisant 1 104 261,78 \$.

Ladite liste est conservée aux archives de la MRC et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité

Rapports des
conseillers
régionaux

M. le Conseiller régional Olivar Gravel fait le résumé des rencontres auxquelles il a participé au cours du dernier mois à titre de représentant de la MRC, soit :

Écocollectivité : M. Gravel précise que, lors de la rencontre du comité de coordination qui a eu lieu le 15 juin, les participants ont discuté de la demande reçue de la SADC concernant la mise sur pied d'un chantier sur la gestion des matières résiduelles, de la création d'un comité pour l'organisation de la Semaine de l'Écocollectivité en 2012 et de la préparation du Forum qui se tiendra à l'automne (établissement des objectifs stratégiques).

Aire faunique communautaire (AFC) : M. Gravel indique qu'il a récemment participé à la réunion du conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de gestion de l'AFC. Il présente les grandes lignes du rapport financier 2010 et du budget 2011-2012 de cet organisme et remet une copie du rapport annuel 2010-2011 pour dépôt aux archives de la MRC.

Politique familiale : M. Gravel signale que la première rencontre du comité régional de la famille a eu lieu le 21 juin dernier. Lors de cette rencontre, les participants ont, entre autres, discuté des règles de régie interne du comité, des projets réalisés ainsi que de ceux à venir. Il indique que les prochaines rencontres de ce comité ont été fixées aux 20 septembre et 8 novembre.

Par la suite, M. le Préfet Gilles Salvas fait le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance, soit celles de l'Office de tourisme, de la CRÉ Montérégie Est et du CLD.

2011-07-200
Approbation
d'un règl. de
modification
d'urbanisme
(Mun. de Saint-
Roch-de-Richelieu)

Le directeur de l'aménagement présente le rapport d'analyse qu'il a rédigé concernant le règlement numéro 221-04-2011 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 221 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui précise que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel approuve le règlement de modification numéro 221-04-2011 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-201
Approbation
d'un règl. de
modification
d'urbanisme
(Mun. de Sainte-
Victoire-de-Sorel)

Le directeur de l'aménagement présente le rapport d'analyse qu'il a rédigé concernant le règlement numéro 316-11 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 290-06 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Il présente également la recommandation du Comité consultatif agricole (CCA) relative à ce règlement (référence : résolution numéro CCA-2011-07-03).

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui précise que ce règlement de modification est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, appuyé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel approuve le règlement numéro 316-11 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-202
Approbation de
règl. de
modification
d'urbanisme
(Ville de Sorel-
Tracy)

Le directeur de l'aménagement présente le rapport d'analyse qu'il a rédigé concernant les règlements de modification suivants de la Ville de Sorel-Tracy :

- Règlements numéros 2074, 2119 et 2145 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 1466 de l'ancienne Ville de Sorel;
- Règlements numéros 2122 et 2161 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 842 de l'ancienne Ville de Tracy;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui précise que ces règlements de modification sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, appuyé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel approuve les règlements de modification numéros 2074, 2119, 2122, 2145 et 2161 de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-203
Avis à la
CPTAQ (projet
de Bell
Mobility inc. à
Saint-David)

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demande l'avis de la MRC concernant une demande de Bell Mobility Inc. pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie totale de 639 mètres carrés localisée à même une partie de lot 869 du cadastre de la paroisse de Saint-David dans la circonscription foncière de Richelieu;

CONSIDÉRANT que le projet de Bell Mobility inc. consiste à aménager un site de télécommunication (cellulaire et internet haute vitesse), incluant un chemin d'accès et un site clôturé à l'intérieur duquel se retrouverait une tour autoportante d'environ 70 mètres ainsi qu'un abri pour l'équipement;

CONSIDÉRANT que ce projet n'a aucun impact sur les activités agricoles de ce secteur, sauf la perte d'un espace cultivable;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel et qu'il correspond aux objectifs de développement et d'amélioration des télécommunications sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel avise la CPTAQ qu'il est favorable à la réalisation du projet pour lequel Bell Mobility inc. demande une autorisation (référence : dossier 400275).

Adoptée à l'unanimité

2011-07-204
Avis à la
CPTAQ (projet
de Bell
Mobility inc. à
Yamaska)

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demande l'avis de la MRC concernant une demande de Bell Mobility inc. pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie totale de 1399 mètres carrés localisée à même une partie de lot 696 du cadastre de la paroisse de Saint-Michel à Yamaska dans la circonscription foncière de Richelieu;

CONSIDÉRANT que le projet de Bell Mobility inc. consiste à aménager un site de télécommunication (cellulaire et internet haute vitesse), incluant un chemin d'accès et un site clôturé à l'intérieur duquel se retrouverait une tour autoportante d'environ 60 mètres ainsi qu'un abri pour l'équipement;

CONSIDÉRANT que ce projet n'a aucun impact sur les activités agricoles de ce secteur sauf la perte d'un espace boisé classé de niveau 2 selon la caractérisation des boisés de la MRC de Pierre-De Saurel. Ces boisés de niveau 2 sont de haute valeur écologique et socio-économique;

CONSIDÉRANT que ce projet est en partie conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel (ne respectant pas celles relatives à la protection des boisés) et qu'il correspond aux objectifs de développement et d'amélioration des télécommunications sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert, appuyée par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel avise la CPTAQ qu'il est favorable à la réalisation du projet pour lequel Bell Mobility inc. demande une autorisation à la CPTAQ (référence : dossier 400280).

Adoptée à l'unanimité

2011-07-205
Report du
traitement d'un
dossier
d'exclusion
(Massueville)

NOTE :
Résolution
modifiée par la
résolution
n° 2011-09-253
(p.-v. du 2011-09-14)

Les membres prennent connaissance de la recommandation du Comité consultatif agricole (CCA) concernant une demande d'exclusion de la Municipalité de Massueville à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Cette demande vise à exclure de la zone agricole des espaces utilisés à des fins résidentielles et industrielles afin de les annexer au périmètre d'urbanisation.

CONSIDÉRANT que cette exclusion touche également les municipalités de Saint-Aimé et Saint-David, il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M. le Conseiller régional Pierre Lacombe, de reporter le traitement de ce dossier à une séance ultérieure afin de permettre une discussion approfondie sur le sujet par les membres du Conseil de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-206
Mandat pour la
préparation
d'une politique
visant à encadre
l'implantation
de nouvelles
structures de
télécommunica-
tion

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière décennie l'accès à une téléphonie cellulaire et à un service Internet haute vitesse efficace s'est avéré une priorité tant citoyenne qu'entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT que plusieurs infrastructures de télécommunications ont dû être implantées dans la région pour répondre aux besoins grandissants de la collectivité;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité à un service adéquat tant pour la téléphonie cellulaire et pour l'Internet est devenue une nécessité pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que l'implantation de nouvelles tours, antennes de télécommunication et toutes structures afférentes se fasse en concertation avec les acteurs du milieu et dans le respect des caractéristiques régionales et non au détriment des paysages et de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que le Conseil de la MRC élabore une politique pour encadrer l'implantation de nouvelles tours et antennes de télécommunications ainsi que de toutes structures afférentes sur le territoire de Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel mandate le directeur de l'aménagement, M. Mario Dion, pour préparer un projet de politique visant à encadrer l'implantation de nouvelles tours, antennes de télécommunication et de toutes structures afférentes sur le territoire de Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-207
Adoption du rapport de NAQ sur la mise en œuvre du PCMBV de la MRC

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par Nature-Action Québec relativement à la mise en œuvre du Plan de conservation et de mise en valeur des boisés de la MRC de Pierre-De Saurel.

CONSIDÉRANT que la présentation de ce rapport fait suite au mandat que la MRC avait confié à Nature-Action Québec pour mettre en œuvre certaines actions prévues dans le Plan de conservation et de mise en valeur des boisés de son territoire;

CONSIDÉRANT le contenu de ce rapport daté du 31 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, que le Conseil de la MRC adopte le rapport de Nature-Action Québec intitulé « Mise en œuvre du Plan de conservation et de mise en valeur des boisés de la MRC de Pierre-De Saurel ».

Adoptée à l'unanimité

2011-07-208
Accusé de réception du rapport de l'inspecteur régional (application du RCI)

Le rapport de l'inspecteur régional concernant les certificats émis ou refusés dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 130-02 pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2011 est déposé aux membres.

Il est proposé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, appuyé par M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert, d'accuser réception de ce rapport.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-209
Refus de donner suite à une demande de modification du RCI

Les membres prennent connaissance d'une demande reçue d'un citoyen et d'une citoyenne de Saint-Robert concernant la révision du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 130-02 de la MRC.

Après discussion sur le sujet, il est proposé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, appuyé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel refuse de donner suite à cette demande compte tenu des normes gouvernementales provinciales que la MRC est tenue de respecter en termes de protection du territoire et des activités agricoles (réf. : loi n° 184).

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général sur le dossier de SDD

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par le directeur général en date du 11 juillet 2011 présentant l'état de la situation concernant l'action de Solutions Développement durable (SDD) dans le dossier de la gestion des matières résiduelles.

2011-07-210
Confirmation : Mandat à la firme d'avocats

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer le mandat confié à la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour défendre les intérêts de la MRC dans le dossier de Solutions Développement Durable;

dans le dossier
de SDD

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert, que le Conseil de la MRC confirme le mandat de Dufresne Hébert Comeau, firme d'avocats représentée par M^e Paul Adam, pour défendre les intérêts de la MRC dans le dossier de Solutions Développement Durable (SDD), et ce :

- jusqu'à ce que les assureurs de la MRC, en l'occurrence la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) aient pris une position positive dans ce dossier;
- jusqu'à ce que la décision concernant les défenses des deux parties impliquées (Ville de Sorel-Tracy et MRC) soit prise (défenses séparées ou complémentaires).

Adoptée à l'unanimité

2011-07-211
Adoption d'un
échancier pour
le prochain
contrat de
gestion des
matières
résiduelles

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC représente tous les citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers régionaux de la MRC ont comme objectif la valorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec EBI Environnement inc. se termine le 30 septembre 2014;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert, d'adopter l'échancier suivant pour le contrat de la gestion des matières résiduelles avec valorisation qui débutera le 1^{er} octobre 2014 :

- lancement de l'appel d'offres au plus tard le 1^{er} septembre 2012;
- signature du contrat au plus tard le 1^{er} décembre 2012.

Il est également proposé que le dossier des matières résiduelles soit le dossier prioritaire de la MRC et que le préfet, M. Gilles Salvat, et le directeur général, M. Denis Boisvert, travaillent à ce que cet échancier soit respecté.

Après discussion sur le sujet, il est proposé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, appuyé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, d'amender la proposition principale pour demander aux conseillers juridiques de la MRC de vérifier si l'adoption d'une telle position pourrait fournir des arguments supplémentaires aux représentants de SDD dans le cadre des procédures judiciaires intentées contre la MRC dans le dossier de la gestion des matières résiduelles.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal demande le vote sur cette proposition d'amendement :

Pour : 5 voix
(représentant environ 10 % de la population)

Contre : 8 voix
(représentant environ 80 % de la population)

La proposition d'amendement est donc rejetée puisqu'elle ne reçoit pas l'appui de la double majorité des membres présents.

À la suite de ce rejet, la proposition principale est adoptée.

*NOTE : Aucune
résolution n^o
2011-07-212*

Adoptée à l'unanimité

2011-07-213
Mandat au
CTTÉI pour le
suivi du
programme ICI
on récupère

CONSIDÉRANT que le programme *ICI on récupère* a été instauré il y a quelques années par la MRC, en collaboration avec des partenaires, afin d'accompagner les industries, les commerces et les institutions (ICI) pour les aider à améliorer leur performance de récupération et de mise en valeur de leurs matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la MRC, par les années passées, embauchait des étudiants en hygiène, santé et sécurité au travail du Cégep de Sorel-Tracy pour assurer le suivi de ce dossier;

CONSIDÉRANT que ces étudiants étaient supervisés par le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles de la MRC;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de consolider les actions menées antérieurement pour poursuivre le travail amorcé et pour continuer à fournir l'appui et les conseils nécessaires aux dirigeants des ICI participants;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, en comité général de travail, ont convenu pour l'année 2011, compte tenu de l'absence d'un coordonnateur à la gestion des matières résiduelles, de retenir les services du CTTEI pour mener à bien cette démarche auprès des ICI, et ce, conformément à l'offre de service présentée par cet organisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, que le Conseil de la MRC confirme le mandat confié au CTTEI pour assurer le suivi, par l'entremise de ses effectifs, du programme *ICI on récupère* auprès des industries, commerces et institutions participants, et ce, conformément à l'offre de service présentée (21 500 \$, plus taxes).

Adoptée à l'unanimité

2011-07-214
Octroi du
contrat
d'entretien de la
Br. 1 du cours
d'eau
S^{te}-Caroline –
S^{te}-Cécile

Les membres prennent connaissance d'un tableau illustrant le résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres relatif à la réalisation de travaux dans la branche 1 du cours d'eau Sainte-Caroline – Sainte-Cécile.

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Branche 1 du cours d'eau Sainte-Caroline – Sainte-Cécile est un cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que trois entrepreneurs ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux dans ce cours d'eau, soit : Béton Laurier inc. : 70 257,55 \$; Drainage Saint-Célestin inc. : 62 305,58 \$; Alide Bergeron & fils ltée : 58 352,39 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Alide Bergeron & fils ltée s'est avérée la plus basse conforme (réf. : mémo de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau daté du 11 juillet 2011);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- ⇒ autorise l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage dans la branche 1 du cours d'eau Sainte-Caroline – Sainte-Cécile, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme BMI experts-conseils inc. portant le numéro 2010-169;
- ⇒ octroie à la firme Alide Bergeron & fils ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à ces travaux, au coût de 58 352,39 \$ (taxes incluses);
- ⇒ autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Patrick Delisle, à signer ledit contrat pour et au nom de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-215
Octroi du
contrat
d'entretien

Les membres prennent connaissance d'un tableau illustrant le résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres relatif à la réalisation de travaux dans la branche 11 de la Deuxième rivière du Pot-au-Beurre.

de la Br. 11 de
la Deuxième
rivière du Pot-
au-Beurre

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Branche 11 de la Deuxième rivière du Pot-au-Beurre est un cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que trois entrepreneurs ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux dans ce cours d'eau, soit : Béton Laurier inc. : 47 745,97 \$; Drainage Saint-Célestin inc. : 47 106,56 \$; Alide Bergeron & fils Ltée : 42 784,53 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Alide Bergeron & fils Ltée s'est avérée la plus basse conforme (réf. : mémo de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau daté du 11 juillet 2011);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M. le Conseiller régional Pierre Lacombe, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- ⇒ autorise l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage dans la branche 11 de la Deuxième rivière du Pot-au-Beurre, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme BMI experts-conseils inc. portant le numéro 2010-166;
- ⇒ octroie à la firme Alide Bergeron & fils Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à ces travaux, au coût de 42 784,53 \$ (taxes incluses);
- ⇒ autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Patrick Delisle, à signer ledit contrat pour et au nom de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-216
Octroi du
contrat
d'entretien de la
Br. 1 de la
Troisième
rivière du Pot-
au-Beurre

Les membres prennent connaissance d'un tableau illustrant le résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres relatif à la réalisation de travaux dans la branche 1 de la Troisième rivière du Pot-au-Beurre.

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Branche 1 de la Troisième rivière du Pot-au-Beurre est un cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, la MRC, par sa résolution numéro 2011-06-192, a adopté l'estimation des coûts liés à ce projet;

CONSIDÉRANT que deux entrepreneurs ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux dans ce cours d'eau, soit : Béton Laurier inc. : 399 781,78 \$; Alide Bergeron & fils Ltée : 197 873,26 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Alide Bergeron et fils Ltée s'est avérée la plus basse conforme (réf. : mémo de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau daté du 11 juillet 2011);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M. le Conseiller régional Pierre Lacombe, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- ⇒ autorise l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage dans la branche 1 de la Troisième rivière du Pot-au-Beurre, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme BMI experts-conseils inc. portant le numéro 2010-168;

- ⇒ octroie à la firme Alide Bergeron & fils Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à ces travaux, au coût de 197 873,26 \$ (taxes incluses);
- ⇒ autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Patrick Delisle, à signer ledit contrat pour et au nom de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général concernant le suivi d'une plainte

Les membres prennent connaissance du rapport du directeur général concernant le suivi d'une plainte portant sur l'écoulement des eaux usées le long de la piste cyclable. Ce suivi fait suite à une demande formulée par les membres du Conseil lors de la séance ordinaire du 8 juin 2011.

Mention d'un conseiller régional

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal mentionne qu'il ne participera pas aux discussions du prochain sujet à l'ordre du jour (point 15) compte tenu de ses intérêts dans le dossier du parc communautaire éolien.

2011-07-217
Accusé de réception d'une information dans le dossier du parc éolien

Les membres prennent connaissance du rapport du directeur général concernant la convention d'avant-projet dans le dossier du parc communautaire éolien.

Il est proposé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, d'accuser réception de ce rapport.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :
Modification du règlement n° 206-11 relatif au CRF

M. le Conseiller régional Olivar Gravel donne avis que, à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 206-11 relatif à la création et à l'établissement des règles de régie interne du comité régional de la famille sera présenté, pour adoption, afin d'y apporter des précisions concernant le mandat de ce comité et l'adoption de ses comptes rendus.

2011-07-218
Autorisation de conclure un protocole d'entente avec *Avenir d'enfants* (pour 2011-2012)

CONSIDÉRANT qu'*Avenir d'enfants* exprime et concrétise le partenariat créé par le ministre de la Famille et la Fondation Lucie et André Chagnon en vertu de laquelle ces derniers se sont engagés à financer et à soutenir conjointement des activités, des projets et des initiatives visant à favoriser le plus tôt possible le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté et leurs parents afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité;

CONSIDÉRANT que la Table intersectorielle Enfance-Famille de Pierre-De Saurel, ci-après appelée « la Table intersectorielle », a présenté à *Avenir d'enfants* une demande de soutien accompagnée d'un plan d'action annuel pour l'année 2011-2012 et d'un budget annuel pour réaliser les activités prévues au plan d'action annuel;

CONSIDÉRANT qu'*Avenir d'enfants* affecte une somme de 196 026 \$ pour la réalisation du plan d'action du projet intitulé « Voir grand pour nos petits » déposé par la Table intersectorielle pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT la déclaration d'engagement signée par les membres de la Table intersectorielle concernant la mise en œuvre de ce plan;

CONSIDÉRANT que la MRC agit à titre d'organisme fiduciaire dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de signer un protocole d'entente avec *Avenir d'enfants* pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT que la MRC, à titre de fiduciaire, doit aussi conclure des ententes de partenariat avec des organismes de la région et employer deux ressources humaines entièrement financées dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel autorise :

- le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, un protocole d'entente avec Avenir d'enfants dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2011-2012 présenté par la Table intersectorielle;
- le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, les ententes de partenariat nécessaire pour le bon fonctionnement de la mise en œuvre du plan d'action 2011-2012 avec les organismes de la région impliqués dans ce projet;
- le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de travail s'échelonnant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 avec un coordonnateur de projet et deux animateurs familiaux entièrement financés dans le cadre de ce projet;
- le paiement des dépenses jusqu'à concurrence de la subvention accordée.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-219
Autorisation de conclure un protocole d'entente avec *Québec en forme* (pour 2011-2012)

CONSIDÉRANT le plan d'action 2011-2012 présenté par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Sorel-Tracy et ses partenaires dans le cadre du programme *Québec en forme* ;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de l'organisme *Québec en forme* concernant l'acceptation de ce projet régional dont l'objectif principal vise à susciter le plaisir de bouger et de bien manger auprès des jeunes de 0 à 17 ans ;

CONSIDÉRANT que *Québec en forme* approuve une somme de 215 000 \$ en guise de soutien au plan d'action du projet intitulé « Pour le plaisir de bouger et de bien manger » déposé par le CSSS et ses partenaires pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la démarche d'élaboration de la Politique familiale de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la MRC agit à titre d'organisme fiduciaire dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de signer un protocole d'entente avec *Québec en forme* pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT que la MRC, à titre de fiduciaire, doit aussi conclure des ententes de partenariat avec des organismes de la région et employer trois ressources humaines entièrement financées dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel autorise :

- le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, un protocole d'entente avec *Québec en forme* dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2011-2012 présenté par le CSSS de Sorel-Tracy et ses partenaires;
- le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, les ententes de partenariat nécessaire pour le bon fonctionnement de la mise en œuvre du plan d'action 2011-2012 avec les organismes de la région impliqués dans ce projet;
- le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de travail s'échelonnant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 avec un coordonnateur de projet et deux animateurs entièrement financés dans le cadre de ce projet;
- le paiement des dépenses jusqu'à concurrence de la subvention accordée.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-220
Acceptation
d'une offre de
service pour la
création d'un
portfolio
photographique

Les membres discutent de l'offre de service du photographe Philippe Manning en vue de la production d'un portfolio photographique des 12 municipalités de la MRC;

Après discussion sur le sujet et

CONSIDÉRANT que plusieurs éléments entreront dans la création de ce portfolio, tels que les gens, les festivités, la nature, le patrimoine bâti, les industries, etc.

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de produire des images professionnelles de qualité qui serviront à faire la promotion des municipalités de la région;

CONSIDÉRANT que ce projet s'échelonnera sur 12 mois;

CONSIDÉRANT que la durée d'utilisation de la grande majorité de ces photographies est estimée à 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, appuyé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, que le Conseil de la MRC retienne les services du photographe Philippe Manning pour la production d'un portfolio photographique des 12 municipalités du territoire, et ce, conformément à l'offre de service déposé aux membres du Conseil à la réunion du comité général de travail du 29 juin 2011 (15 105,60 \$ plus taxes).

Adoptée à l'unanimité

2011-07-221
Adoption du
*Plan de
sécurité et de
mesures
d'urgence de la
piste cyclable* et
autorisation de
le présenter
dans le cadre du
*Mérite MMQ
2011*

Les membres prennent connaissance du Plan de sécurité et de mesures d'urgence de la piste cyclable préparé par le coordonnateur à la sécurité incendie et civile, en collaboration avec le Réseau cyclable de la Sauvagine ainsi que divers intervenants en mesures d'urgence.

CONSIDÉRANT l'importance pour le Conseil de la MRC d'offrir aux usagers de la piste cyclable régionale des mesures d'intervention efficaces et rapides en cas d'accidents ou d'incidents;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens le Conseil de la MRC a mandaté son coordonnateur à la sécurité incendie et civile pour l'élaboration d'un plan de sécurité et de mesures d'urgence de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT la pertinence de présenter ce plan dans le cadre du *Mérite MMQ 2011 en gestion de risques* (prix-concours visant à reconnaître et à récompenser les municipalités, MRC et régies intermunicipales qui déploient des efforts pour éviter des accidents et des sinistres et pour en réduire les conséquences);

Il est proposé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, appuyé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, que le Conseil de la MRC :

- adopte le *Plan de sécurité et de mesures d'urgence de la piste cyclable* daté de juillet 2011;
- autorise la présentation de ce document dans le cadre de la 6^e édition du *Mérite MMQ en gestion de risques*.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-222
Octroi d'une
subvention dans
le cadre du
Pacte rural

CONSIDÉRANT que le Comité régional de la ruralité (CRR), par sa résolution numéro CRR-2011-07-05, recommande l'octroi d'une subvention à la Municipalité de Yamaska dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

Il est proposé par M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert, appuyée par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRR :

- approuve le projet 56_2011—06 – Prenons l'bord de la Yamaska (Phase 1);
- accepte de verser une subvention de 46 238 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, la Municipalité de Yamaska;

- prélève ce montant de l'enveloppe municipale du Pacte rural 2007-2014 de la Municipalité de Yamaska;
- autorise M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-223
Autorisation de
fermeture des
bureaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la fermeture des bureaux du centre administratif de la MRC pour la période des vacances estivales;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, que les bureaux de la MRC soient fermés du 25 juillet au 5 août inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

Analyse des
demandes
d'appui

Les membres font l'analyse des demandes d'appui reçues.

2011-07-224
Appui à
l'UTACQ
concernant la
révision du
Programme
d'aide en
transport adapté
et le renouvelle-
ment de la
Politique du
transport
collectif

Les membres discutent de la demande d'appui et des documents reçus de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) concernant la révision du Programme d'aide en transport adapté et le renouvellement de la Politique en transport collectif.

CONSIDÉRANT le document de réflexion sur la révision en profondeur du programme d'aide gouvernementale au transport adapté et son intégration à la Politique québécoise du transport collectif transmis par l'UTACQ;

CONSIDÉRANT le document de recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif en 2012;

CONSIDÉRANT que la révision du financement en ce qui a trait au pourcentage de contribution et à la provenance des fonds constitue un enjeu majeur pour les municipalités sur le niveau de service à maintenir et sur la tarification aux usagers;

CONSIDÉRANT que la nouvelle politique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et qu'à ce stade-ci aucun projet de cette politique n'a été transmis aux partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que les services de transport sont de juridiction municipale et que le ministère des Transports du Québec a un rôle important et se doit de soutenir financièrement les différents programmes en transport;

CONSIDÉRANT les particularités des services de transport adapté qui assurent l'assistance et la prise en charge des personnes admissibles au transport adapté;

CONSIDÉRANT l'importance du développement des services de transport collectif pour l'occupation dynamique du territoire, dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en zones rurales et semi-urbaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) dans ses démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté;
- appuie les recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-225
Appui à la
MRC de
Papineau
concernant les
exigences
gouvernemen-
tales en termes
de reddition de
comptes

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2011-05-106 reçue de la MRC de Papineau concernant les exigences de différents ministères provinciaux en termes de reddition de comptes.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution, il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui au Conseil de la MRC de Papineau, demande aux différents ministères, notamment le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) :

- de réduire leurs exigences en ce qui concerne leur reddition de comptes respective afin de les adapter aux réalités et aux capacités des municipalités locales situées sur notre territoire ainsi que celles à travers le Québec qui ont des réalités similaires;
- de réaliser une réflexion sur le sujet avec les partenaires concernés dans le but de définir et de déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée et qui répondra aux besoins de chacun.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-226
Appui à la
MRC
d'Avignon et à
la Municipalité
de Nouvelle
concernant le
prix pour
l'achat de
l'asphalte

Les membres prennent connaissance des résolutions numéros CM-2011-06-131 et 219-06-2011 reçue de la MRC d'Avignon et de la Municipalité de Nouvelle concernant le prix pour l'achat de l'asphalte.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de ces résolutions, il est proposé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, appuyé par M. le Conseiller régional Pierre Lacombe, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui aux démarches de la MRC d'Avignon et de la Municipalité de Nouvelle, demande au gouvernement du Québec de permettre aux municipalités du Québec de profiter du même prix que celui que négocie le ministère des Transports (direction régionale) dans les régions du Québec où il n'y a qu'un seul fournisseur d'asphalte.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-227
Appui à la Ville
de Sorel-Tracy
concernant le
prolongement
de l'A-30 vers
l'est

Les membres prennent connaissance de la lettre et de la résolution numéro 11-05-109c que la Ville de Sorel-Tracy a transmise en date du 27 juin 2011 au ministre des Transports du Québec concernant le prolongement de l'autoroute 30 vers l'est.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de la résolution numéro 11-05-109c, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le Conseil de la MRC, en appui au Conseil de la Ville de Sorel-Tracy, demande au ministre des Transports du Québec d'amorcer le processus menant à l'exécution des travaux pour le prolongement de l'autoroute 30 vers l'est jusqu'à sa partie existante dans le secteur de la ville de Bécancour.

Adoptée à l'unanimité

Report :
Position
concernant le
projet « Le St-
Joseph-Marché
d'alimentation
d'économie
sociale »

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui reçue de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel concernant le projet intitulé « Le St-Joseph-Marché d'alimentation d'économie sociale ».

Après discussion sur le sujet, les membres conviennent d'attendre la recommandation des membres du comité de diversification avant de prendre une position dans ce dossier.

Examen de la
correspondance

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

2011-07-228
Adhésion au
Réseau
québécois de
Villes et
Villages en
santé

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel s'est engagée à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la MRC en matière de famille, de culture, de sécurité, d'environnement et de développement durable, de loisirs, d'habitation, de développement communautaire et économique ont une grande influence sur la santé et la qualité de vie de sa population;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la région de Pierre-De Saurel peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la MRC veut favoriser la participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la MRC de Pierre-De Saurel assume le leadership d'une région en santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Pierre Lacombe, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et autorise à cette fin le paiement des frais d'adhésion requis (100 \$);
- s'engage, dans le cadre de son adhésion, à adopter et à faire la promotion, par l'entremise de son comité régional de la famille, des politiques favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires, et ce, à l'intérieur des champs de compétence de la MRC;
- accepte en ce sens le principe d'engager les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation de projets dont il aura accepté la réalisation.

Adoptée à l'unanimité

2011-07-229
Mandat à BMI
experts-conseils
concernant la
demande de
nettoyage des
branches 1, 4 et
5 du cours
d'eau Pélissier

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Municipalité de Yamaska concernant une demande de M. Sylvain Joyal pour le nettoyage des branches 1, 4 et 5 du cours d'eau Pélissier;

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2011 la MRC a réalisé des travaux d'entretien dans le cours d'eau Pélissier, mais pas dans ses branches;

CONSIDÉRANT la pertinence de procéder au nettoyage des branches 1, 4 et 5 de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de cette loi donne aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC mandate son consultant en matière de cours d'eau pour l'analyse et le suivi de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel mandate son consultant, M. Gilles F. Bolduc, ingénieur et agronome de la firme BMI experts-conseils inc., afin d'analyser la demande de nettoyage des branches 1, 4 et 5 du cours d'eau Pélissier et d'en assurer le suivi, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Lecture de deux résolutions municipales relatives à la gestion des matières résiduelles

À la demande de MM. les Conseillers régionaux Raymond Arel et Louis R. Joyal, M. Patrick Delisle fait lecture des résolutions suivantes :

- Résolution numéro 2011-07-145 dans laquelle la Municipalité de Saint-David exprime son désaccord avec l'orientation prise par la MRC et la Ville de Sorel-Tracy dans le dossier des matières résiduelles et demande à la MRC d'étudier toutes les avenues qui permettraient d'éviter une bataille devant les tribunaux dans le dossier SDD-Comporec;
- Résolution numéro 2011-07-189 dans laquelle la Municipalité de Yamaska manifeste son appui face à la position prise par la MRC en juin 2010 dans le dossier de la gestion des matières résiduelles et demande à la MRC d'accélérer le processus de mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de mettre en place un échéancier pour que toutes les matières résiduelles puissent être valorisées à compter du 1^{er} septembre 2014.

2011-07-230
Classement de la correspondance

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, que la correspondance reçue soit versée au dossier de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt d'une pétition

Lors de la période de questions, une pétition est déposée par M. Yan Bussièrès, un résident de Saint-Robert, concernant la présence de chevaux sur sa propriété. M. Bussièrès dépose cette pétition à la suite d'un avis de non-conformité aux dispositions du RCI qu'il a reçu de la MRC.

2011-07-231
Levée de la séance

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Préfet

Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le présent document est rédigé en vertu de l'article 202.1 du Code municipal du Québec et a pour objet d'expliquer les modifications qui ont été apportées à la résolution n° 2011-07-211 qui a été lue et adoptée par le Conseil de la MRC en séance publique le 13 juillet 2011 au sujet de la gestion des matières résiduelles. Lors de la rédaction du procès-verbal de cette séance, il s'est avéré nécessaire d'apporter au contenu de cette résolution des modifications qui n'avaient pas été soulevées lors de la lecture qui a précédé son adoption. En tant que directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Pierre-De Saurel, il est de mon devoir, compte tenu du contexte particulier qui entoure le dossier de la gestion des matières résiduelles et du fait que des contribuables ont assisté à la lecture et à l'adoption de ladite résolution, d'expliquer tous les changements qui ont été apportés pour éviter toute confusion sur ce fait.

À noter que la version corrigée de la résolution numéro 2011-07-211 a été présentée et acceptée par les membres du Conseil de la MRC qui étaient présents lors d'une réunion du Comité général de travail tenue le 7 septembre 2011.

Le présent document constitue donc un procès-verbal de correction et son contenu est annexé au procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du 13 juillet 2011. Le lecteur y retrouvera, pour tous les paragraphes qui ont fait l'objet d'une modification, la version lue, la version corrigée et une note explicative.

RÉFÉRENCE	VERSION LUE	VERSION CORRIGÉE	NOTE EXPLICATIVE
3 ^{er} CONSIDÉRANT	CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec EBI se termine le 31 août 2014 ;	CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec EBI Environnement inc. se termine le 30 septembre 2014 ;	Correction de conformité avec le contrat en référence
Proposition principale (extrait)	Il est proposé l'échéancier suivant pour le contrat de la gestion des matières résiduelles avec valorisation qui débutera le 1 septembre 2014 : <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt des appels d'offres au plus tard le 1 septembre 2012 ; 	Il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M ^{me} la Conseillère régionale Maria Libert, d'adopter l'échéancier suivant pour le contrat de la gestion des matières résiduelles avec valorisation qui débutera le 1^{er} octobre 2014 : <ul style="list-style-type: none"> • lancement de l'appel d'offres au plus tard le 1 septembre 2012 ; 	Correction de conformité avec le contrat en référence et formulation habituellement utilisée.

Rédigé à Sorel-Tracy le 24 août 2011.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,



Denis Boisvert